

« Trop d'agriculteurs travaillent sans pouvoir vivre dignement de leur métier »

 3 min

Après la lettre ouverte de la Confédération paysanne dénonçant le projet de loi d'urgence agricole, le sénateur de l'Ariège Jean-Jacques Michau détaille ses positions.

Interpellé par la Confédération paysanne sur le projet de loi d'urgence agricole, le sénateur de l'Ariège Jean-Jacques Michau a souhaité apporter une réponse publique. Dans un courrier adressé à La Dépêche du Midi, l'élu rappelle les orientations qu'il défend au Palais du Luxembourg et réfute toute vision caricaturale du débat.

« Je souhaite rappeler les positions que je défends au Sénat. Les échanges réguliers que j'entretiens avec les agriculteurs et tous leurs représentants nourrissent mon action parlementaire et renforcent ma conviction : notre agriculture mérite mieux que des oppositions caricaturales », écrit-il.

Le revenu des agriculteurs, « une priorité »

Dans sa lettre, la Confédération paysanne regrettait que la question du revenu soit largement absente du texte. Un constat que Jean-Jacques Michau dit partager.

« Trop d'agriculteurs travaillent sans pouvoir vivre dignement de leur métier. Il est anormal que le revenu de nombreuses exploitations dépende encore des aides de la PAC. Je continuerai à défendre une meilleure rémunération des producteurs et un partage plus équitable de la valeur », affirme le sénateur.

Autre sujet de désaccord soulevé par le syndicat agricole : la gestion de l'eau. La Confédération paysanne dénonçait un texte favorable à l'agro-industrie, susceptible d'encourager le stockage de l'eau au risque d'accentuer les conflits d'usage.

Sur ce point, Jean-Jacques Michau défend une approche pragmatique. « Je refuse les positions de principe. Nous devons apporter des réponses adaptées aux réalités de chaque territoire. »

Ours, vautours et agriculture de montagne

Le sénateur revient également sur le dossier des pesticides. Il regrette le rejet d'une proposition visant à interdire l'importation de produits contenant des substances prohibées en France. « Il n'est pas acceptable d'autoriser l'importation de produits qui ne respectent pas les règles nationales. Les agriculteurs français subissent une concurrence déloyale », estime-t-il.

En conclusion de sa réponse, Jean-Jacques Michau rappelle plusieurs combats qu'il mène au Sénat. Il cite notamment l'adoption d'un amendement simplifiant les mesures d'effarouchement non létales face aux attaques de l'ours et des vautours, ainsi que son soutien à la proposition de loi pour une montagne vivante et souveraine.

« Mon engagement est constant : défendre une agriculture qui permette aux agriculteurs de vivre de leur travail et des territoires où l'on puisse continuer à vivre, travailler et transmettre aux générations futures », insiste-t-il.

Une réponse jugée satisfaisante par la Confédération paysanne

Du côté de la Confédération paysanne, cette prise de position est accueillie favorablement, même si le syndicat attend désormais des résultats concrets. « Elle rejoint la plupart de nos prises de position, nous ne pouvons pas dire le contraire », reconnaît David Eychenne, co-porte-parole de la Confédération paysanne.

Sur le dossier des pesticides, il salue également la position du sénateur : « Il s'est positionné, c'est bien. Mais le résultat n'est pas là. On peut quand même

reconnaître qu'il a tenu parole. »

Cynthia Beauclair

